



Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CHALAYER, Maire.

Présents :

Maire : Bruno CHALAYER
1^{ère} Adjointe : Estelle VIRIN
2^{ème} Adjoint : François-Xavier LICTEVOUT
3^{ème} Adjoint : Georges MICHALET
Conseillers Municipaux : Vanessa CONTINI
Norbert FRANC
Marlène HERNANDEZ
Angélique PEREIRA
Emilie PION
Philippe REYNAUD

Absents excusés : Sandrine TEBIB, Sébastien BOUGAMONT

Absents : Marie-France PHILIPPE

Secrétaire de séance : Angélique PEREIRA

Autre(s) participant(s) : Thierry JUBEAU, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire demande de bien vouloir inscrire à de l'ordre du jour :

- Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Loire Territoire d'Energie – Implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal
- Vente des terrains de l'Ilot vert

SOMMAIRE :

Décisions

1	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars 2025Page 2
2	Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL-TE Loire (SAGE).Page 2
3	Approbation des nouveaux tarifs du RPI Craitilleux – RivasPage 3
4	Contribution 2025 du budget Assainissement au budget Commune au titre du bon fonctionnement et de l'entretien de la station d'épurationPage 3
5	Retrait de l'adhésion de la commune au groupement des 4 CantonsPage 4
6	Demande de Subvention – Enveloppe Territorialisée - Année 2025Page 4
7	Consultation préalable à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale en vue de restauration et amélioration des fonctionnalités naturelles du fleuve Loire dans le cadre du projet Life Loire en ForezPage 4
8	Demande de Subventions – Conseil Régional AURA - Année 2025Page 5
9	Demande de Subvention – Enveloppe Solidarité - Année 2025Page 6
10	Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Loire Territoire d'Energie – Implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communalPage 7
11	Vente des terrains de l'Ilot vertPage 7
12	Questions diversesPage 7

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Approuvé à l'unanimité

2. Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL-TE Loire (SAGE).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE Loire d'assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine.

CONSIDERANT que l'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

CONSIDERANT que le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE Loire s'élève donc à : 737 €

CONSIDERANT que cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE Loire, en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du service SAGE.

CONSIDERANT que ce montant est versé au SIEL-TE Loire au cours du premier semestre de l'année considérée. A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

CONSIDERANT que dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE Loire propose un ensemble de modules complémentaires nécessitant une délibération et impliquant un coût supplémentaire.

Ces modules sont :

- Télégestion ;
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) Bâtiment & Energie ;
- Accompagnement au contrat d'exploitation et de maintenance avec Intéressement aux économies d'énergie ;
- Accompagnement au décret tertiaire / OPERAT.
-

CONSIDERANT que le détail des prestations, les conditions d'intervention du SIEL-TE Loire et la répartition des rôles entre le SIEL-TE Loire et la collectivité sont explicitées dans la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL-TE Loire (SAGE).

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation des nouveaux tarifs du RPI Craintilleux – Rivas

Monsieur le Maire rappelle que Rivas est en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Craintilleux.

La commune de Craintilleux est gestionnaire des services nécessaires au bon fonctionnement du RPI : Accueil périscolaire, Restauration scolaire, Accueil de loisirs sans hébergement.

La commune de Craintilleux souhaite une revalorisation des tarifs afin de mieux correspondre aux dépenses actuelles

Monsieur le Maire propose aux membres élus de bien vouloir valider cette hausse sur les prix différents tarifs, à savoir :

Quotient familial	Restauration	Quotient familial	Accueil de Loisirs (journée)
0 à 700	4,45 €	0 à 500	7,00 €
701 à 1 049	4,55 €	501 à 700	11,00 €
Supérieur à 1 049	4,65 €	701 à 1 049	16,50 €
Quotient familial	Périscolaire (½ h)	Supérieur à 1049	18,00 €
0 à 700	1,10 €	Quotient familial	Accueil de Loisir (½ journée sans repas)
701 à 1 049	1,15 €	0 à 500	3,00 €
Supérieur à 1 049	1,20 €	501 à 700	5,00 €
	Périscolaire (temps méridien 1h)	701 à 1 049	8,00 €
	1,00 €	Supérieur à 1049	8,50 €
		Quotient familial	Accueil de Loisirs (½ journée avec repas)
		0 à 500	5,50 €
		501 à 700	8,00 €
		701 à 1 049	11,00 €
		Supérieur à 1049	12,50 €

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Contribution 2025 du budget Assainissement au budget Commune au titre du bon fonctionnement et de l'entretien de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le personnel communal (dont les salaires sont imputés au budget communal) participe à l'entretien de la station d'épuration et veillent à son bon fonctionnement.

En 2025, la charge de travail est estimée à 20.50 heures semaine soit 963.50 heures annuelles.

Le nombre d'heures au planning 2025 est de 837 pour les trois Agents, pour un coût total de 20 424,60 € arrondi à 20 000,00 €.

Il convient donc que le Budget Assainissement rembourse au Budget Communal la somme de 20 000.00 € pour l'année 2025.

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Retrait de l'adhésion de la commune au groupement des 4 Cantons

Le groupement des 4 Cantons des Monts du Lyonnais réunit les cantons de St Laurent de Chamousset, de St Symphorien sur Coise, de Chazelles sur Lyon et de St Galmier.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'adhésion au groupement des 4 Cantons des Monts du Lyonnais ne représente plus d'intérêt pour la commune dans la mesure où elle ne participa pas aux actions mises en place.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le retrait de la commune du groupement des 4 Cantons des Monts du Lyonnais.

Votes : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Demande de Subvention – Enveloppe Territorialisée - Année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Enveloppe Territorialisée » pour l'année 2025.

Il explique la nécessité d'un réaménagement sécurisé de la traversée du Bourg. Il s'agit de la réalisation d'un rond-point en lieu et place de l'actuelle croisement de la rue de la Loire (RD 101), de la rue du Bourg et l'allée du Marendon

Le coût des travaux est estimé à 194 266 € HT.

La commune sollicite le Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée - Année 2025, pour le montant estimé de cette opération tel qu'indiqué ci-dessus, et précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal 2025.

VOTE : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7. Consultation préalable à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale en vue de la restauration et amélioration des fonctionnalités naturelles du fleuve Loire dans le cadre du projet Life Loire en Forez

Monsieur le Maire explique que l'avis du Conseil Municipal est sollicité dans le cadre de la consultation des collectivités territoriales par le service coordonnateur (DDT/SEE), en application du code de l'environnement (R.181-18).

Le projet life Loire en Forez consiste à mettre en œuvre un programme d'actions concernant la restauration de la dynamique fluviale. Il comprend des actions concrètes de restauration, des actions de suivi, de communication de sensibilisation, de gestion et de coordination. Il a été construit notamment à partir des résultats de trois études réalisées ces dernières années, portées respectivement par l'EP Loire (Etablissement Public Loire), la DDT (Direction Départementale des Territoires) de la Loire et le Département de la Loire, qui ont permis d'élaborer un programme de travaux.

Ce projet a pu voir le jour grâce à l'obtention d'un financement de l'Union Européenne via le programme LIFE qui est l'instrument financier de la Commission européenne pour le soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat.

Le projet actuel prévoit une intervention sur treize sites. Il s'agit d'un projet expérimental qui vise à favoriser une érosion latérale des berges, remobiliser des dépôts alluvionnaires, reconstituer un matelas alluvial et reconnecter des annexes fluviales.

L'objectif est de permettre à environ 60 000 m³ de sédiments de réduire l'incision du lit du fleuve. Cette dernière conduit à une perte de la biodiversité, menace la stabilité des ouvrages d'art qui jalonnent le fleuve et est susceptible de réduire les capacités des prélèvements d'eau.

Bien que de nombreux acteurs participent à ce projet, le coordonnateur est le Département de la Loire.

En restituant directement des sédiments à la Loire, cela permettra à la fois de redonner une certaine naturalité au cours d'eau et de mieux comprendre le fonctionnement hydromorphologique.

Pour cela, des secteurs présentant des gisements intéressants sur le plan granulométrique seront travaillés pour que la Loire puisse bénéficier de ces matériaux et retrouver sa charge solide et donc son équilibre dynamique.

Les travaux consisteront à :

- désenrocher des berges : par intervention mécanique depuis la berge en prélevant les blocs qui retiennent la berge,
- dévégétaliser des berges et îlots : par intervention mécanique de débroussaillage, abattage, dessouchage,
- restituer des matériaux : par terrassement et réinjection des sédiments dans le lit du fleuve. Un régalage des matériaux sera opéré pour permettre une reprise la plus progressive possible par le fleuve,
- reconstituer un matelas alluvial : par mise en place de butées au fond du lit du cours d'eau et garnissage en amont de matériaux prélevés sur les autres sites d'intervention et par apports extérieurs.

Ce projet permettra de restaurer, entre 2025 et 2028, la dynamique fluviale de la Loire sur un tronçon de 30 km de cours d'eau.

La boucle de Rivas sera directement concernée par la Restauration des annexes fluviales en 2027 (Département Maître d'Ouvrage) et la remobilisation des dépôts alluvionnaires en 2028 (État Maître d'Ouvrage).

VOTE : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

8. Demande de Subventions – Conseil Régional AURA - Année 2025

Restructuration du Centre-Bourg : Maison d'Assistantes Maternelles et logements

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les programmes « Bonus Ruralité, Aménager mon territoire et investir dans ma collectivité » et « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » pour l'année 2025.

Il explique les différentes phases du projet de restructuration du Centre-Bourg : Maison d'Assistantes Maternelles et logements.

Le coût des travaux est estimé à 754 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite auprès de la Région Auvergne, Rhône-Alpes deux subventions, l'une au titre du « Bonus Ruralité, Aménager mon territoire et investir dans ma collectivité » et l'autre au titre de l'aide « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » pour le montant estimé de ces opérations tel qu'indiqué ci-dessus,

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal 2025.

VOTE : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Restructuration du Centre-Bourg : Restaurant

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » pour l'année 2025.

Il explique les différentes phases du projet de restructuration du Centre-Bourg : Restaurant ;

Le coût des travaux est estimé à 212 000 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite auprès de la Région Auvergne, Rhône-Alpes une subvention au titre de l'aide « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » pour le montant estimé de ces opérations tel qu'indiqué ci-dessus,

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal 2025.

VOTE : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Restructuration du Centre-Bourg : Maison des Associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Bonus Ruralité, Aménager mon territoire et investir dans ma collectivité 2025.

Il explique les différentes phases du projet de restructuration du Centre-Bourg : Maison des Associations ;

Le coût des travaux est estimé à 199 000 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite auprès de la Région Auvergne, Rhône-Alpes une subvention au titre du « Bonus Ruralité, Aménager mon territoire et investir dans ma collectivité » pour le montant estimé de ces opérations tel qu'indiqué ci-dessus,

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal 2025.

VOTE : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

9. Demande de Subvention – Enveloppe Solidarité - Année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Enveloppe Solidarité » pour l'année 2025.

Il explique la progression des travaux de réaménagement des locaux de l'école. Il s'agit pour cette année 2025, de réhabiliter l'espace collectif central et la bibliothèque

Le coût des travaux est estimé à 16 000.26 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite auprès du Département de la Loire une subvention au titre de l'Enveloppe Solidarité - Année 2025, pour le montant estimé de cette opération tel qu'indiqué ci-dessus,

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal 2025.

VOTE : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

10. Convention avec le Syndicat Intercommunal d’Energie du département de la Loire Territoire d’Energie, Implantation d’un équipement technique sur un ouvrage communal

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d’un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu d’envisager l’implantation d’un équipement technique dans l’église.

A cet effet, les conditions d’hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d’implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

VOTE : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

11. Vente des terrains de l’Ilot vert

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer concernant la vente des terrains du projet Ilot vert à la Société NéoFim, 12 rue Dorine Bourtenon 42160 Andrézieux-Bouthéon, dans le cadre de l’aménagement prévu de plusieurs logements et d’un local commercial.

Aménagement espace publique voirie, stationnement, placette 2 497 m²

Prix d’acquisition hors aménagement public 134 € HT / m² de surface de plancher

Surface de plancher projetée : 2 540 m²

- Prix de vente total : 340 000 € HT
- Aménagement espace public : 240 000 € HT

Le prix de vente est donc fixé à (Prix de vente moins Aménagement E.P.) = 100 000,00 € HT

VOTE : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

12. Questions diverses :

Monsieur le Maire présente le projet finalisé d’aménagement de l’Ilot vert.

Dates des prochains Conseils Municipaux, 18h45, en mairie :

- Jeudi 5 juin 2025.

Séance levée à 20h20